



La SPRE collecte la rémunération équitable pour
les artistes-interprètes et les producteurs phonographiques

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2019

Paris, le 29 juin 2020



Ce rapport annuel de transparence est publié par la **SOCIETE POUR LA PERCEPTION DE LA REMUNERATION EQUITABLE DE LA COMMUNICATION AU PUBLIC DES PHONOGRAMMES DU COMMERCE (SPRE)** en application des articles L326-1 et R321-14 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) ainsi que de l'article 27 de ses statuts.

Le rapport annuel de transparence comprend les informations suivantes :

1.	<i>Etats financiers</i>	2
2.	<i>Rapport d'activités de l'exercice</i>	22
3.	<i>Refus d'autorisation d'exploitation</i>	24
4.	<i>Structure juridique et gouvernance</i>	24
5.	<i>Liste des personnes morales contrôlées par l'organisme</i>	26
6.	<i>Rémunérations et avantages</i>	26
7.	<i>Revenus provenant de l'exploitation des droits</i>	26
8.	<i>Coût de la gestion des droits et des autres services</i>	26
9.	<i>Sommes dues aux titulaires de droits</i>	27
10.	<i>Relations avec les autres Organismes de Gestion Collective</i>	27
11.	<i>Rapport sur l'utilisation des sommes déduites</i>	28
12.	<i>Rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence</i>	28

1. Etats financiers (art R321-14 II.1° CPI)

« Les états financiers comprenant un bilan, un compte de résultat, et une annexe, selon les normes fixées par l'Autorité des normes comptables (ANC) »

1.1. Bilan

Bilan Actif

BILAN ACTIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 289 474	1 058 372	231 102	355 114
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	675 387	342 585	332 802	396 857
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	100 263		100 263	96 581
TOTAL I	2 065 124	1 400 957	664 167	848 552
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande	192 305		192 305	67 743
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	3 814		3 814	3 968
Autres	85 280 881		85 280 881	85 523 806
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres titres				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	25 876 139		25 876 139	25 706 449
<i>Charges constatées d'avance</i>	128 977		128 977	118 500
TOTAL II	111 482 116		111 482 116	111 420 467
Frais d'émission d'emprunt à étaler III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion actif V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	113 547 240	1 400 957	112 146 282	112 269 019

Bilan Passif

BILAN PASSIF	Du 01/01/2019	Du 01/01/2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé) 800	800	800
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-166 566	-171 410
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	115 995	4 844
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	-49 772	-165 766
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL I (bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour :		
- Risques	257 476	373 734
- Charges		
TOTAL II	257 476	373 734
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit		
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	33 732	33 732
- Fournisseurs et comptes rattachés	4 035 134	3 146 178
Dettes :		
- Fiscales et sociales	10 230 565	10 468 620
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	97 639 147	98 412 522
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	111 938 578	112 061 051
Ecart de conversion passif IV		
TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	112 146 282	112 269 019

1.2. Compte de résultat

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens				
- De services				
Chiffre d'affaires net				
Production : - Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			199 986	34 625
Autres produits			12 683 554	12 114 908
TOTAL I			12 883 540	12 149 533
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			9 148 816	8 499 210
Impôts, taxes et versements assimilés			81 190	69 297
Salaires et traitements			2 270 221	2 318 877
Charges sociales			1 016 511	1 075 080
Dotations aux : - Amortissements sur immobilisations			255 436	205 869
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			512	1 830
TOTAL II			12 772 686	12 170 164
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			110 854	-20 631
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			14 155	14 920
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V			14 155	14 920
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change			51	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL VI			51	
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			14 104	14 920
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			124 958	-5 711

Compte de résultat (Suite)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	11 942	9 073
Sur opérations en capital		2 953
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL VII	11 942	12 025
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	20 905	-1 391
Sur opérations en capital		2 861
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII	20 905	1 470
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-8 963	10 555
Participations des salariés IX		
Impôts sur les bénéfices X		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	12 909 636	12 176 478
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	12 793 641	12 171 634
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	115 995	4 844

1.3. Chiffres clés



Bilan au 31/12/2019 = 112 146 282 €
 Charges 2019 = 12 793 641 €
 Produits 2019 = 12 909 636 €
 Résultat 2019 = bénéfice de 115 995 €
 Encaissements droits 2019 = 135 150 132 €
 Taux de gestion SPRE 2019 = 9.22%

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

I. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Le total du bilan de l'exercice clos au 31/12/2019 est de 112 146 282 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de 115 995 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

La SPRE présente ses comptes sociaux selon les principes de méthodes comptables définis par :

- le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié.
- Du règlement n° 2017-07 concernant notamment la comptabilisation des droits en compte tiers
- Du règlement n° 2018-01 du 20 avril 2018 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Gérance de la SPRE du 16 avril 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation utilisées concernant les immobilisations, les créances, les provisions, sont conformes aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité et de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il est rappelé que depuis le 1er janvier 2009, la SPRE, à qui ses associés ont confié le mandat de collecter la rémunération équitable applique le règlement CRC 200-06 du 6 mars 2008 sur la comptabilisation des droits en compte de tiers.

Les flux de collecte sont enregistrés en comptes de bilan et les créances sur droits sont présentées à l'actif du bilan en valeur brute sans appréhender l'éventuel risque d'impayé.

Le règlement de l'ANC n°2017-07 applicable à partir du 1er janvier 2018 précise que ces comptes de tiers doivent désormais être des comptes « débiteurs et créditeurs divers ».

Le fait générateur de la répartition et du calcul du taux de retenue étant la date d'encaissement, la SPRE ne répartit pas les montants facturés, mais bien les montants encaissés. Par ailleurs, la facturation peut apparaître surévaluée dans le cadre de la facturation de minima en application des barèmes réglementaires qui autorisent la facturation des droits sur la base d'éléments objectifs non transmis par les redevables (avec un minimum de facturation pour certains redevables de 560€ HT/mois).

Les indemnités transactionnelles sont réparties directement sans taux de retenue, et en dehors des bases de l'intéressement.

Au compte de résultat, la retenue SPRE, déterminée selon les principes indiqués ci-dessus, figure sous la rubrique "autres produits".

II. FAITS MARQUANTS

2.1. Contentieux

En 2019, la SPRE a constaté l'accroissement toujours significatif des contentieux de redevables de la rémunération équitable, tous représentés par le seul et même avocat. Ces contentieux visent tous à contester la validité des décisions réglementaires fixant les montants de la rémunération équitable. Longs et coûteux, ils pèsent sur l'exploitation de la SPRE et obèrent la perception de la rémunération équitable. A la date de rédaction de cette annexe, la SPRE n'a perdu aucune procédure contre l'avocat et ses clients à l'initiative de ces contentieux.

2.2. Evènements post-clôture

- Le 16 janvier, la société **REGIEX PUBLICITE** a été condamnée par le tribunal judiciaire de Paris au paiement à la SPRE de la somme de 4.517.460,53€, avec intérêts au taux légal et capitalisation des intérêts dus. La demande de REGIEX PUBLICITE, initiée en décembre 2015, visait à faire juger nulles les décisions réglementaires régissant la rémunération équitable et à se voir rembourser les sommes payées sur les dernières années. Cette même société avait également saisi le Conseil d'Etat de ses demandes en annulation des décisions réglementaires ; le Conseil d'Etat a rejeté ces demandes par décision du 14 octobre 2019.
- Ajustement d'une **provision pour risque** dans un contentieux social ; reprise de 133 328 €.
- Le 26 mars, une décision du tribunal judiciaire de Lille (non définitive à ce jour) a reconnu les **violations des droits sur la marque nominative et sur le logo de la SPRE**, le caractère dénigrant de propos tenus à l'encontre de la SPRE sur internet et a condamné leur auteur à les retirer.
- La **crise sanitaire du COVID-19** a conduit à l'arrêt immédiat, dès l'annonce de la fermeture de nombreux Etablissements Recevant du Public (ERP) par les autorités, soit le 16 mars, de la perception de la rémunération équitable auprès des ERP. A la date de rédaction de cette annexe, des pans entiers d'ERP parmi les plus gros contributeurs au paiement de la rémunération équitable (discothèques, bars/restaurants à ambiance musicale) ne sont pas autorisés à reprendre une activité à court terme. Or, l'activité de la SPRE est à 70% dépendante de celle des ERP. Cette situation exceptionnelle induit une baisse des perceptions de la rémunération équitable (-25% par rapport au budget 2020 en mars, -75% en avril), donc de ses flux de trésorerie opérationnels, impacté sa position de liquidités, situation qui affectera les flux de répartition de la perception de la rémunération équitable aux sociétés cogérantes de la SPRE.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Investissements : *cf. tableau joint*

Amortissements : *cf. tableau joint*

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant.

Logiciels	1, 3 ou 5 ans Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	10 ans Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans Linéaire et Dégressif
Matériel de bureau	10 ans Linéaire

3.2. Actif circulant (*cf. tableaux joints*)

3.3. Retenue statutaire SPRE

La retenue statutaire de la SPRE est calculée sur la rémunération équitable perçue. Le fait générateur de la répartition et du calcul du taux de retenue est la date d'encaissement.

Pour 2019, son taux s'est élevé à 9.22%, soit +0,04 points par rapport à l'année précédente.

3.4. Provisions pour risques et charges (*cf. tableau joint*)

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 257 476 € (373 734 € au 31/12/2018).

Suite aux décisions de justice, une provision a été soldée dans sa totalité (32 930 €) et une autre a été ajustée suite à l'arrêt de la cour d'appel (reprise de 133 328 €).

Un nouveau litige a été constaté avec une provision de 50 000 €.

IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

4.1. Secteur Lieux sonorisés

La SPRE a confié par mandat à la SACEM l'ensemble des opérations relatives à la perception de la rémunération équitable dans ce secteur.

Les flux de facturation et de perception sont déterminés mensuellement par la SACEM et transmis à la SPRE. A partir de ces états, la SPRE enregistre les factures émises, les encaissements perçus et contrôle les comptes bancaires dédiés à cette collecte. Malgré les procédures mises en place par la SPRE et compte tenu du volume significatif des flux et du nombre de redevables gérés par la SACEM, il pourrait subsister une incertitude relative à l'exhaustivité et à la validité de la facturation et de la perception des lieux sonorisés.

4.2. Engagement de retraite

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue, en l'absence de convention applicable, par le Code du Travail.

En cas de départ volontaire du salarié, cette indemnité est de 1/2 mois après 10 ans d'ancienneté, 1 mois après 15 ans, 1 mois 1/2 après 20 ans et 2 mois après 30 ans.

Le montant actualisé de cet engagement, pondéré notamment par la probabilité de son versement au salarié à 65 ans, a été évalué à 123 991 € à fin 2019.

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (indexco.com) de 0.77% au 31/12/2019.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations:	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances: virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 289 474		
TOTAL	1 289 474		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	201 769		
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	504 403		17 369
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	706 172		17 369
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	96 581		4 351
TOTAL	96 581		4 351
TOTAL GENERAL	2 092 227		21 720

CADRE B	Diminutions:		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Reévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 289 474	
TOTAL			1 289 474	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencets et aménagt. const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencets et aménagt. divers			201 769	
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier		48 154	473 618	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		48 154	675 387	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		669	100 263	
TOTAL		669	100 263	
TOTAL GENERAL		48 823	2 065 124	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	934 359	124 013		1 058 372
TOTAL	934 359	124 013		1 058 372
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	33 676	20 177		53 852
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	275 640	61 247	48 154	288 733
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	309 315	81 424	48 154	342 585
TOTAL GENERAL	1 243 675	205 436	48 154	1 400 957

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dév.							
Autres postes d'immo. incorporelles							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencés et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE	

CADRE C				
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des immobilisations financières

Dépôts de garantie loyers :	96 556.14 €
Autres dépôts (RIE) :	1 509.26 €
Lease Plan (avance carburant) :	1 407.00 €
Archives :	790.40 €
TOTAL :	100 262.80 €

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	100 263		100 263
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 814	3 814	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	527	527	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	766	766	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	5 003 079	5 003 079	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	80 276 509	80 276 509	
Charges constatées d'avance	128 977	128 977	
TOTAL	85 513 934	85 413 672	100 263
<i>(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice</i>			
<i>(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques</i>			

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 035 134	4 035 134		
Personnel et comptes rattachés	353 741	353 741		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	299 852	299 852		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	9 539 865	9 539 865		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	37 107	37 107		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	97 639 147	97 639 147		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	111 904 846	111 904 846		
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>				

Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	34 981
Conseils et prestations de services	
TOTAL	34 981

Etat des provisions et dépréciations

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
- Reconstitution des gisements					
Provisions pour : - Investissements					
- Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
- Litiges	373 734	50 000	166 258		257 476
- Garanties données aux clients					
- Pertes sur marché à terme					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
Provisions pour : - Pensions et obligations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations					
- Gros entretien et grandes révisions					
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II	373 734	50 000	166 258		257 476

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
- Incorporelles					
- Corporelles					
Immobilisations : - Titres mis en équivalence					
- Titres de participations					
- Financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I + II + III)	373 734	50 000	166 258		257 476
	- D'exploitation				
Dont dotations et reprises :	- Financières				
	- Exceptionnelles				
	<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>				

Charges à payer
(Article R123-189 du Code de Commerce)

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 209 207	488 825
Dettes fiscales et sociales	464 484	509 664
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	1 673 690	998 488

Détail des charges à payer

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 209 207	488 825
408100 Fourniss.fact.non parvenues	1 209 207	488 825
Dettes fiscales et sociales	464 484	509 664
428200 Personnel - Provision Congés Payés	165 877	164 248
428600 Personnel - Provision Primes	35 947	26 884
428601 Intéressement à payer	151 587	207 171
438200 Charges sociales sur CP	82 938	83 539
438600 Antr.charg sociales à payer	17 065	13 854
438610 CPAM - Ijss en cours		2 689
448600 Etat - Charges à payer (Agefiph, TVS,...)	11 070	11 277
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	1 673 690	998 488

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	3 814	3 968
Autres créances		712
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		235
TOTAL	3 814	4 915

Détail des produits à recevoir

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	3 814	3 968
418100 Factures à établir	3 814	3 968
Autres créances		712
409800 Fournisseurs - Avoirs à recevoir		712
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		235
518800 Intérêts à recevoir		235
TOTAL	3 814	4 915

Détail du résultat exceptionnel

Détail du Résultat Exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	31	
CARPA	20 622	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 942
TOTAL	20 655	11 942

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
- D'exploitation		
Produits : - Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL		

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
- D'exploitation	128 977	118 500
Charges : - Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	128 977	118 500

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	80	10.00000	800
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	80	10.00000	800

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation

	Montant Entreprises liées	Montant Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur : - Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes : - Au près des établissements de crédit		
- Financières divers		
Avances et acomptes sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	27 497 896	
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		



Rapport de transparence 2019

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite et indemnités assimilées :			
- Pour personnel en activité			
- Pour personnel à la retraite			
Indemnités :		123 991	
- De départ à la retraite et autres			
- Pour personnel en activité			
TOTAL		123 991	

Engagement de départ à la retraite :

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue, en l'absence de convention applicable, par le Code du Travail.

En cas de départ volontaire du salarié, cette indemnité est de 1/2 mois après 10 ans d'ancienneté, un mois après 15 ans, 1 mois 1/2 après 20 ans et 2 mois après 30 ans.

Le montant actualisé de cet engagement, pondéré notamment par la probabilité de son versement au salarié à 65 ans, a été évalué à 123 991 € à fin 2019 contre 119 241 € à fin 2018.

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (indexco.com) de 0.77% contre 1.57% en 2018.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	34	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	38	

Etat de variation des capitaux propres

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Capital social ou individuel	800			800
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves :				
- Légale				
- Statutaires ou contractuelles				
- Réglementées				
- Autres				
Report à nouveau	-171 410	4 844		-166 566
Résultat de l'exercice	4 844	115 995	4 844	115 995
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	-165 766	120 839	4 844	-49 772

Documents de synthèses OGC

Affectation des droits en fin d'exercice

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-2

2019 Montants HT en K€	Droits restant à répartir au 31/12/n-1	Perceptions de l'exercice	Prélèvements pour la gestion des droits	Montants affectés (Article L.32417 du CPI)	Montants affectés à des oeuvres sociales	Montants affectés à des oeuvres culturelles	Montants affectés à des oeuvres éducatives	Montants répartis aux ayants droits	Droits restant à répartir au 31/12/n
<i>Nature de rémunérations des droits</i>	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)=(1)+(2)-(3+4+5+6+7+8)
<i>En application de l'Article L.214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)</i>	-	135 150	12 461	-	-	-	-	122 690	-

Montant des sommes perçues mais non encore réparties

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-3

2019 Montants HT en K€	Sommes perçues mais non encore réparties	
	Montant N	Année de perception
<i>En application de l'Article L.214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)</i>	-	2019

Montant des sommes réparties mais non encore versées

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-4

2019 Montants HT en K€	Sommes réparties mais non encore versées	
	Montant N	Année de perception
<i>En application de l'Article L.214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)</i>	23 910	2019

Montant des sommes versées

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-5

2019 Montants HT en K€	Sommes versées	Années de perception
<i>En application de l'Article L.214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)</i>	123 361	
<i>dont</i>	24 622	2019
<i>dont</i>	98 740	

Montant des sommes qui ne peuvent être réparties

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-6

2019 Montants HT en K€	Sommes qui ne peuvent être
Montant au début de l'exercice	NEANT
Montant transféré des sommes répartissables aux sommes non répartissables au cours de l'exercice	
Montant utilisé pour des actions culturelles	
Montant utilisé conformément à la politique générale approuvée par l'Assemblée Générale	
Montant transféré des sommes non répartissables aux sommes répartissables au cours de l'exercice	
Montant proposé à l'Assemblée Générale pour utilisation conformément à la politique générale	
Montant à la fin de l'exercice	

Tableau de financement (Règlement ANC 2017-07 - 131-8)

		Fonds de roulement		Besoin en fonds de roulement	Trésorerie	
Situation initiale				-640 357	-26 346 806	25 706 449
Opérations de l'exercice		Emplois	Ressources	Variations		Variations
				Actif circulant	Dettes exploitation	
E X P L O I T A T I O N	Excédent brut d'exploitation		-12 516 738			
	Charges-produits exceptionnels	20 905	11 942			
	Autres charges-produits	512	12 683 607			
	Variations des :					
	- Stocks					
	- Clients et comptes rattachés			-154		
	- Autres valeurs			-107 886		
	Fournisseurs et comptes rattachés				888 956	
	Autres dettes d'exploitation				-1 011 430	
	TOTAL		157 394		14 434	142 960
R E P A R T I T I O N	Coût net du financement	51	14 155			
	Impôts sur les bénéfices					
	Participation					
	Capacité d'autofinancement	171 498				
	Distribution/prélèvements					
	Autofinancement	171 498				
TOTAL		14 104			14 104	
I N V E S T I S S E M E N T	Investissements :					
	- Incorporels					
	- Corporels	17 369				
	- Financiers	4 351				
	Désinvestissements :					
	- Incorporels					
- Corporels		33 677				
- Financiers		669				
TOTAL		12 626			12 626	
F I N A N C E M E N T	Apports en capital / compte courant					
	Emprunts souscrits					
	Remboursement capital / compte courant					
	Remboursements emprunts					
TOTAL						
Situation finale				-456 233	-26 332 373	25 876 139

2. Rapport d'activités de l'exercice (art R321-14 II.2° CPI)

2.1. Activités

L'année 2019 a vu une croissance globale des perceptions de +4,32%, soit +5,60 M€.

- L'activité de perception auprès des lieux sonorisés, opérée par la SACEM (via un contrat de mandat), est en croissance significative (+4,10% ou +3,10 M€), dont notamment les catégories « Cafés et restaurants » (+5,51%, soit +1,37 M€) et les redevables au titre de l'article 6 de la décision réglementaire de 2010 (en % du droit d'auteur) (+4,72%, soit +1,32 M€).
- La performance des perceptions auprès des radios publiques (+15,94%, soit +1,78 M€) reflète essentiellement des encaissements exceptionnels.
- La catégorie « discothèques et assimilés, BAD et BAM » est en croissance de +4,03%, soit +0,69 M€, avec des disparités significatives liées aux évolutions sociologiques des lieux festifs nocturnes :
 - Croissance faible des discothèques (+1,52%, soit +0,12 M€) avec la disparition d'établissements,
 - Hausse significative de la perception auprès des « bars à ambiance dansante » (BAD) et des « bars à ambiance musicale » (BAM), respectivement +7,57%, soit +0,27 M€, et +5,44%, soit +0,29 M€, avec la création de nouveaux établissements.

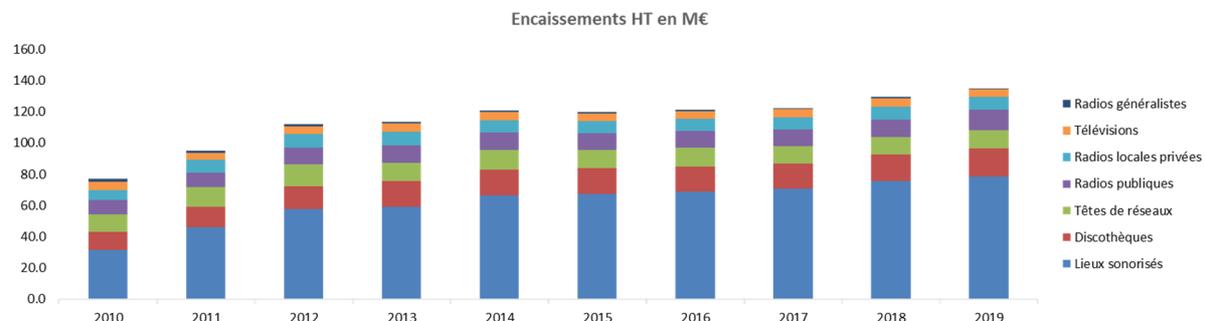
Autre fait notable de l'année 2019, le développement des contentieux visant à faire annuler les décisions réglementaires applicables aux discothèques et bars. Les parties en demande à ces contentieux nombreux (plus d'une cinquantaine) et longs (plusieurs années), sont toutes conseillées par le même avocat.

Il est à noter que dans le cadre de la majorité de ces procédures, les demandeurs ont continué à suspendre le paiement de leurs factures au titre de la rémunération équitable malgré les nombreuses décisions de première instance (certaines définitives) déjà rendues en faveur de la SPRE par diverses juridictions.

Par arrêt du 11 décembre 2019 la Cour de Cassation a statué dans l'affaire qui opposait la SPRE aux sociétés Jamendo, Storever, Audiovalley (anciennement MusicMatic) et Saint-Maclou à propos de la communication au public effectuée par Saint-Maclou à partir du répertoire de la société Jamendo. La Cour a rejeté le pourvoi formé par ces sociétés, confirmant ainsi l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 6 avril 2018 en ce que Saint-Maclou était bien redevable de la rémunération équitable pour avoir procédé à la communication au public du répertoire de la société Jamendo.

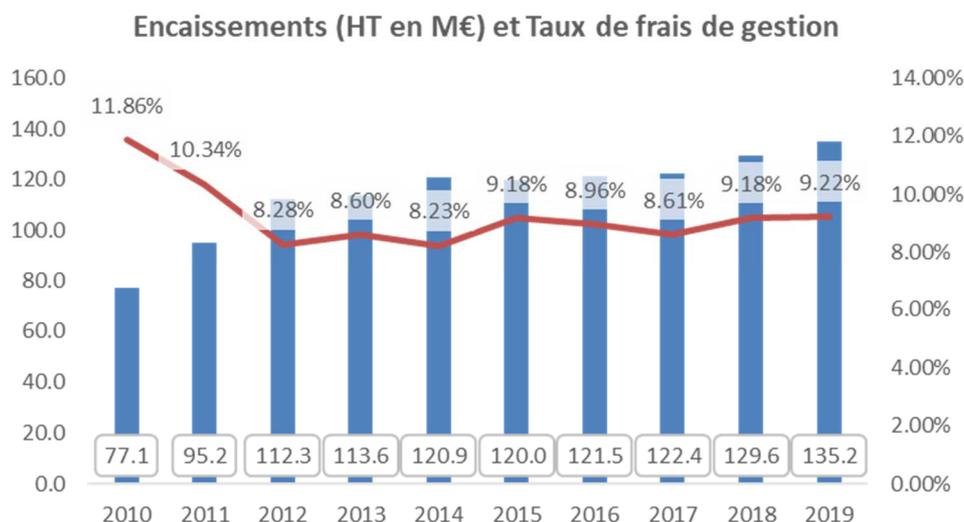
2.2. Collecte de la rémunération équitable

Le montant **total des encaissements** réalisés par la SPRE en 2019 s'élève à **135.15 M€**, soit un montant en hausse par rapport à 2018 (+4.32%).



Secteurs (en M€)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Lieux sonorisés	31.3	46.2	57.5	59.4	66.2	67.7	68.8	70.6	75.7	78.8
Discothèques	11.8	12.8	14.7	16.1	16.7	16.5	16.2	16.2	17.0	17.7
Radios publiques	9.0	9.4	10.6	11.2	11.3	10.6	10.5	10.7	11.1	12.9
Têtes de réseaux	11.3	12.8	14.0	11.6	12.6	11.5	12.1	11.3	11.3	11.7
Radios locales privées	6.6	8.0	9.0	8.7	8.0	7.7	8.1	7.7	8.3	8.5
Télévisions	5.3	4.3	4.9	5.4	5.1	4.9	4.7	5.2	5.0	4.9
Radios généralistes	1.8	1.6	1.5	1.3	1.1	1.1	1.1	0.8	1.2	0.8
TOTAL	77.1	95.2	112.3	113.6	120.9	120.0	121.5	122.4	129.6	135.2

Le **taux de frais de gestion 2019** est de **9,22%** (vs 9,18% en 2018).



Les taux de frais de gestion sont ajustés pour équilibrer le compte de résultat. Les frais de gestion (retenues sur les encaissements répartis à l'ADAMI, la SPEDIDAM, la SCPA) correspondent exclusivement aux produits d'exploitation de la SPRE selon les règles comptables en vigueur.

2.3. Collecte des relevés de diffusion

La SPRE assume pour le compte des sociétés d'ayants-droit la mission de collecte des relevés de diffusions de phonogrammes du commerce mis à leur disposition.

Dans les discothèques, les relevés sont assurés par la société YACAST, dispositif conjointement financé par la SACEM et la SPRE. Ces relevés de diffusion permettent de fournir aux sociétés en charge de la répartition des droits au titre de la rémunération équitable (SCPP, SPPF, ADAMI et SPEDIDAM) une source cohérente.

Dans les médias (radios et télévisions), la SPRE a fait le choix, après appel d'offres en 2015, de sélectionner la société BMAT pour effectuer la pige des diffusions des principaux médias audiovisuels. Les relevés d'identifications (projet « RIAD ») des diffusions sont fournis aux 4 sociétés d'ayants-droit pour permettre la répartition des droits. BMAT fournit également à la SPRE des mesures de taux d'utilisation de phonogrammes du commerce.

La SPRE continue de recourir à la société YACAST pour calculer les taux d'utilisation de phonogrammes du commerce (dit « taux phono ») de manière contradictoire avec les médias concernés.

3. Refus d'autorisation d'exploitation (art R321-14 II.3° CPI)

Compte tenu de son activité, la SPRE n'est pas amenée à octroyer d'autorisation d'exploitation.

4. Structure juridique et gouvernance (art R321-14 II.4° CPI)

4.1. Structure juridique

La SOCIETE POUR LA PERCEPTION DE LA REMUNERATION EQUITABLE DE LA COMMUNICATION AU PUBLIC DES PHONOGRAMMES DU COMMERCE (SPRE), est composée de deux collèges représentant respectivement les artistes-interprètes et les producteurs de phonogrammes.

La SPRE est une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, par les dispositions du titre II du livre III du Code de la Propriété Intellectuelle et par ses Statuts.

Les Statuts de la société obligent les associés eux-mêmes et obligent les associés à les faire respecter par leurs membres, leurs mandants ou ayants droit.

Le siège social est situé 27, rue de Berri - 7508 Paris.

La société est identifiée sous le n° 334 784 865 R.C.S. PARIS.

Le capital social de la société est de 800 euros, et divisé en 80 parts de 10€ (dix Euros), qui sont réparties entre les associés de la manière suivante : 20 parts à l'ADAMI, 20 parts à la SPEDIDAM, 40 parts à la SCPA.

4.2. Gouvernance

ASSEMBLEE GENERALE

Les associés se réunissent en assemblée générale conformément aux statuts.

CONSEIL DE GERANCE

L'organisme est administré par un Conseil de gérance constitué de quatre membres, personnes physiques, nommés pour deux ans par l'assemblée générale sur proposition des associés, et représentant paritairement le collège artistes-interprètes et le collège producteurs.

Les cogérants de la SPRE sont :

Pour le collège des artistes-interprètes :

- Bruno BOUTLEUX (ADAMI)
- Guillaume DAMERVAL (SPEDIDAM)

Pour le collège des producteurs :

- Marc GUEZ (SCPA / SCPP)
- Jérôme ROGER (SCPA / SPPF)

DIRECTION GENERALE

La direction des affaires courantes est assurée par le directeur général, Loïc CHALLIER.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société est contrôlée par un Conseil de surveillance constitué en application des dispositions de l'article L323-14 du code de la propriété intellectuelle.

Ce Conseil comporte trois membres élus par l'assemblée générale : l'ADAMI, la SPEDIDAM et la SCPA.

Les quatre représentants désignés par ces membres sont :

Pour le collège des artistes interprètes :

- Michel JOUBERT (ADAMI),
- Jean-Pierre RAMIREZ (SPEDIDAM),

Pour le collège des producteurs :

- Georges OUAGGINI (SCPA / SCPP),
- Alexis MONIER (SCPA / SPPF).



5. Liste des personnes morales contrôlées par l'organisme (art R321-14 II.5°CPI)

La SPRE ne contrôle aucune personne morale au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce.

6. Rémunérations et avantages (art R321-14 II.6°CPI)

Aucun avantage ni rémunération n'a été octroyé en 2019, aux personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 323-13 ni aux membres de l'organe de surveillance.

7. Revenus provenant de l'exploitation des droits (art R321-14 II.7°CPI)

7.1. Revenus de l'exploitation des droits

La SPRE gère exclusivement la rémunération équitable (gestion d'une seule catégorie de droits).

Rémunération équitable perçue en 2019 = 135 150 132 €

7.2. Recettes résultant de l'investissement de ces revenus

Produits financiers en 2019 = 14 155 €

Les produits financiers perçus sur les sommes en instance de répartition sont, conformément aux dispositions statutaires, affectés à la couverture des frais de gestion des droits.

8. Coût de la gestion des droits et des autres services

(art R321-14 II.8°CPI - a et b)

Frais de fonctionnement 2019 = 12 793 590 €

Frais financiers 2019 = 51 €

Total frais de fonctionnement et financiers 2019 = 12 793 641 €

(art R321-14 II.8°CPI - c)

La SPRE n'a aucun frais de fonctionnement ni frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, dans la mesure où elle ne procure aucun service social, culturel ou éducatif.

(art R321-14 II.8°CPI - d)

Nature des ressources utilisées pour couverture des coûts 2019 :

Retenues sur droits pour frais de gestion = 12 460 576 €

Autres produits de gestion (hors droits, article 700, etc.) = 222 977 €

Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges = 166 258 €

Transfert de charges = 33 728 €

Produits financiers = 14 155 €

Produits exceptionnels = 11 942 €

Total ressources = 12 909 636 €

(art R321-14 II.8°CPI - e et f)

La SPRE n'exploitant pas de droits, elle ne génère pas de revenus provenant de leur exploitation et ne procède donc à aucune déduction à ce titre.

9. Sommes dues aux titulaires de droits (art R321-14 II.9°CPI)

La SPRE a pour seuls membres associés des Organismes de Gestion Collective (OGC). Ce sont ces organismes qui sont destinataires des sommes perçues par la SPRE (cf. supra) et qui se chargent de les répartir aux titulaires de droits.

10. Relations avec les autres Organismes de Gestion Collective (art R321-14 II.10°CPI)

(art R321-14 II.10°CPI -a)

Sommes reçues et versées par/à d'autres organismes

Montant droits **versés** HT en 2019 à : ADAMI (associé SPRE) = 30 807 109 €

Montant droits **versés** HT en 2019 à : SPEDIDAM (associé SPRE) = 30 807 109 €

Montant droits **versés** HT en 2019 à : SCPA (associé SPRE) = 61 614 217 €

Montant droits **versés** en 2019 à : GVL (OGC en Allemagne) = 132 989 €

A noter : la SPRE a mandaté la SACEM pour facturer et collecter pour son compte la rémunération équitable dans les Lieux sonorisés. Dans ce cadre, la SACEM n'est pas considérée comme un OGC mais comme un prestataire de service.

(art R321-14 II.10°CPI -a)

10.1. Déductions sur les sommes reçues pour d'autres organismes

Le montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes

Déductions des frais de gestion HT en 2019 sur droits : ADAMI (associé SPRE) = 3 111 799 €

Déductions des frais de gestion HT en 2019 sur droits : SPEDIDAM (associé SPRE) = 3 111 799 €

Déductions des frais de gestion HT en 2019 sur droits : SCPA (associé SPRE) = 6 223 598 €

Déductions des frais de gestion en 2019 sur droits : GVL (OGC en Allemagne) = 13 433 €

(art R321-14 II.10°CPI -a)

10.2. Déductions sur sommes versées par d'autres organismes

La SPRE ne recevant aucune somme d'autres organismes, aucune déduction n'a lieu d'être.

(art R321-14 II.10°CPI -a)

10.3. Sommes réparties directement

Aucune somme n'est répartie directement aux titulaires de droits en provenance d'autres organismes,

11. Rapport sur l'utilisation des sommes déduites

(art R321-14 III CPI 1° et 2°)

La SPRE ne procède à la déduction d'aucune somme aux fins de la fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs. Il n'y a donc pas lieu à ce qu'elle établisse un rapport particulier sur ce point.

12. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence

(art R321-14 IV CPI)

Le rapport spécial ci-après établi par le commissaire aux comptes de l'organisme s'assure de la sincérité et de la concordance des informations contenues dans le rapport de transparence annuel, comprenant notamment les états financiers et les informations financières prévus aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du CPI, avec les documents comptables de l'organisme. Il est intégralement reproduit ci-après.

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92090 La Défense Cedex

Société pour la Perception de la Rémunération Equitable de la communication au public des phonogrammes du commerce

S.P.R.E.

Société civile

27, rue de Berri

75008 PARIS

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Associés de la société S.P.R.E.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société S.P.R.E. et en application des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du même code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Société par actions simplifiée au capital de 2 100 100 €
Société d'Expert-Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Île-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
872 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 03 872 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Ces informations ont été établies à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de la société S.P.R.E. pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de la société S.P.R.E.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société S.P.R.E. pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par la société S.P.R.E. pour produire les informations prévues aux 1^o, 7^o à 10^o du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code ;
- Effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de la société S.P.R.E. pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- Apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1^o, 7^o à 10^o du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

2 | S.P.R.E. | Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1^o, 7^o à 10^o du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Deloitte.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

A Paris-La Défense, le 27 mai 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Stéphane MENARD

3 | S.P.R.E. | Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1^{er}, 7^{er} à 10^{es} du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code pour l'exercice clos le 31 décembre 2019